

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 06 avril 2023

OBJET : Convention avec le centre de gestion 11 pour la protection des données

L'An deux mille vingt trois

Le six avril,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes « Piège-Lauragais-Malepère »,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle des Pyrénées sur la commune de Montréal,

Sous la présidence de M. André VIOLA

Date de Convocation du Conseil Communautaire : trente et un mars 2023

Secrétaire de séance : Christian OURLIAC

Présents : Francis ANDRIEU, Jean BONNAFIL, Marie-Hélène BOYER, Régis BRUTY, Thierry CADENAT, Régis CALMON, André CATHALA, Jean-Marc ESTREM, Claudie FAUCON MEJEAN, Florence FOURRIER, Magali FRECHENGUES, José FROMENT, Dominique FROMILHAGUE, Michel GALANT, Jean-François IMBERT, Claude IZARD, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Éric LANNES, Catherine LASSALLE, Christian LUCATO, Jean-Christophe MARIO, Hélène MARTY, Anne-Marie MAZIERES, Éric MISSE, Christian OURLIAC, Benjamin PEYRAS, Pascale RASTOUIL, Roselyne RIOS, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Florence SCIAU, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

Absents et excusés : Didier ALRIC, Bruno BERTRAND, Pierre CAZAL, Serge CAZENAVE, Jacques DANJOU, Sarah DANJOU, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Bernard JUILLA, Maryse LALA-LAFFONT, Jean-Claude MARTY, Didier MATTIA, Jean-Claude MAURETTE, Paul PAINCO, Aurélien PASSEMAR, Françoise RODE.

Ayant donné pouvoir : Loïc ALBERT à Christian LUCATO, Brice ASENSIO à Francis ANDRIEU, Bernard BREIL à Christian OURLIAC, Jérôme DARFEUILLE à André CATHALA, Muriel DENUC GUICHET à Claudie FAUCON MEJEAN, Michel PUJOL à Éric MISSE.

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données,

Vu le décret 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion,

Vu la délibération du centre de gestion 11 du 10 décembre 2015 portant création du service correspondant informatique et libertés mutualisé du cg11,

Vu la délibération du conseil d'administration du CDG11 CA 2021-38 du 10 novembre 2021,

Considérant la nécessité de prendre en compte les exigences relatives aux caractères personnel,

Il est exposé au conseil communautaire que le centre de gestion accompagne la communauté de communes depuis plusieurs années dans ces obligations relatives à la protection des données.

La convention étant arrivée à son terme, il est proposé de reconduire cette convention et d'autoriser le Président à la signer. La cotisation est de 4500 € pour 3 ans soit un tarif de 1500 € par an.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
à l'unanimité,

APPROUVE la signature d'une convention d'adhésion au service protection des données du centre de gestion de l'Aude,

AUTORISE le Président à la signer tout document relatif à cette affaire.

DIT que la cotisation est de 4500 € pour 3 ans soit un tarif annuel lissé sur les 3 ans de 1500 € par an conformément à la convention en annexe.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président



André VIOLA.

Le secrétaire de séance

Christian OURLIAC

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 18/04/2023 et la publication sur le site internet de la communauté de communes le 19/04/2023

Le Président



André VIOLA.